



MINUTE DE SILENCE POUR LES VICTIMES PALESTINIENNES : LEVÉE DES SANCTIONS CONTRE NOTRE COLLÈGUE DE SENS !

Mardi 18 mars 2025 a été une date clé dans l'escalade génocidaire de l'action dévastatrice du gouvernement Netanyahu visant à éradiquer le peuple gazaoui des terres palestiniennes.

Ce jour-là plus de 700 victimes des bombardements se sont ajoutées à la liste de la population décimée, à l'occasion d'une rupture de cessez-le-feu par l'armée Israélienne. L'émotion vive provoquée partout dans le monde par cet événement a impliqué nombre de rassemblements humanistes spontanés réunissant des millions de personnes.

Ce même jour, des élèves du lycée de Sens, bouleversés par cette information, ont légitimement demandé à une enseignante d'observer une minute de silence, en hommage aux victimes du génocide. Elle-même touchée, comme tout un chacun, par cet événement, l'enseignante a accepté, à la fin de son cours, d'observer ce temps d'hommage avec les élèves qui le souhaitaient.

Quelques jours après, cette enseignante apprend qu'elle est suspendue jusqu'à nouvel ordre et qu'une enquête disciplinaire a été lancée à son encontre : cette mesure est insensée.

Cet hommage ne relève en aucune manière d'une rupture avec son devoir de neutralité : le massacre d'une population, et notamment d'enfants, n'est pas un avis politique, c'est un fait. Le rôle des enseignants d'aborder le sort des victimes du "conflit israélo-palestinien" et de leur rendre hommage, est d'ailleurs reconnu par le ministère de l'Éducation nationale (réponse du ministre au Sénat du 13 février 2025 – JORF).

De la même façon que des actions en soutien à l'Ukraine (drapeau ukrainien hissé sur le parvis d'un collège, par exemple) ont pu être menées dans des établissements de l'académie de Bordeaux.

Pour nos organisations, cette mesure de suspension brutale, sans explication, accompagnée de l'exclusion de l'enseignante qui s'est vue couper toute possibilité de communication avec l'établissement, et les poursuites à son encontre sont totalement inconcevables.

Nous demandons que cette enseignante soit réintégrée immédiatement, que toute poursuite soit abandonnée et que soit officiellement rétablie sa dignité auprès de l'établissement, des personnels et des parents.

Cette mesure constitue une nouvelle pression arbitraire, s'ajoutant à la longue liste des accusations contre toute personne exprimant, de près ou de loin, son humanité et son soutien à une population anéantie, notamment d'enfants victimes de bombardements, de la famine, de l'absence de soins...

A l'heure où un génocide se poursuit sous nos yeux, c'est indécent.

Nous exprimons notre soutien plein et entier à cette enseignante.